



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 janvier 2015

Soixante-neuvième session  
Point 23, c, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/69/472/Add.3)]

### 69/236. Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 50/104 du 20 décembre 1995, 52/195 du 18 décembre 1997, 54/210 du 22 décembre 1999, 56/188 du 21 décembre 2001, 58/206 du 23 décembre 2003, 59/248 du 22 décembre 2004, 60/210 du 22 décembre 2005, 62/206 du 19 décembre 2007, 64/217 du 21 décembre 2009, 66/216 du 22 décembre 2011 et 68/227 du 20 décembre 2013, et toutes ses autres résolutions sur la participation des femmes au développement, ainsi que les résolutions et conclusions concertées sur la question adoptées par la Commission de la condition de la femme, notamment la Déclaration qu'elle a adoptée à sa quarante-neuvième session<sup>1</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup> qui est centré sur l'égalité des sexes et le développement durable, et décide de l'examiner à sa soixante-dixième session au titre de la question subsidiaire intitulée « Participation des femmes au développement » de la question intitulée « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement » ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'actualiser l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qu'elle examinera à sa soixante-quatorzième session, et note que cette étude devrait rester axée sur certaines questions de développement nouvelles qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux national, régional et international.

75<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 2014

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 7* et rectificatif (E/2005/27 et Corr.1), chap. I, sect. A.

<sup>2</sup> A/69/156.

